Coordination syndicale : compte rendu de la réunion téléphonique sur l'hospitalisation privée

Pierre Staël

I. Questionnaire sur l’état des lieux de la pratique en hospitalisation privée :

Il est donc décidé une mise à l’épreuve préliminaire du questionnaire auprès de 10 psychiatres désignés par le S.N.P.P. et le SPF (5 chacun) afin de tenir compte pour sa faisabilité des réponses ou d’éventuelles difficultés rencontrées par ces confrères, choisis par Claude ROUX et Hervé BOKOBZA qui sont respon-sables de la finalisation du questionnaire en y intégrant la question des deux grandes options possibles pour une nouvelle nomenclature, afin d’avoir l’avis général de nos confrères.

Quant à la méthodologie du tri de l’échan-tillonnage, il est proposé de retenir l’étude de cinq patients choisis par ordre alphabétique à partir de la lettre A, et de leur suivi pendant 15 jours.

Quand le questionnaire sera prêt, nous organiserons une nouvelle réunion téléphonique, si possible à la mi-janvier 95, et nous ne contacterons l’ANDEM qu’après le dépouillage et l’exploitation de ce banc d’essai auprès de 10 confrères.

II. Organisation de la journée nationale sur l’hospitalisation privée.

1. Programme :

a) L’hopistalisation psychiatrique privée, partie intégrante de la psychiatrie.

b) L’hospitalisation psychiatrique privée dans le cadre de l’hospitalisation privée en général.

c) L’hospitalisation psychiatrique privée dans le cadre de l’hospitalisation psychiatrique en général : articulation avec les autres acteurs de la santé.

Les deux points b) et c) présentant essentiellement des données chiffrées, disposeraient d’une durée d’un quart d’heure chacun.

d) Spécificité de l’hospitalisation psychiatrique privée : il s’agirait, en fait, d’un catalogue des moyens nécessaires et spécifiques (établisse-ments, plateaux techniques, personnels, non- HDT, etc...).

e) La pratique médicale actuelle : la spécificité de l’acte psychiatrique. Ce point serait à traiter quelle que soit l’orientation des psychiatres, et il engloberait donc l’ensemble des pratiques. Il ne faut pas prêter le flanc à un éclatement des pratiques et des actes qui nous serait à tout coup préjudiciables (rester dans le modèle du CNSPY global des libéraux).

f) Evolution de la pratique depuis vingt ans. Vers une nouvelle nomenclature mieux adaptée ? Ce point devra présenter les deux grandes options d’orientation de la nomenclature que nous avions dégagées lors de nos précédentes réunions, à savoir :

* un acte unique représentant tous les actes (calqué sur le CNPSY des libéraux),

* actes à géométrie variable, tels que définis dans nos documents antérieurs.

Il est convenu de demander à Robert PALEM de préparer un projet sur ce point qui sera ensuite amendé collectivement par les deux syndicats.

Les points e) et f) seront des rapports rédigés et présentés conjointement par le S.N.P.P. et le SPF.

2. Date, lieu, durée : si possible en juin 95 à Paris. Les modalités seront à déterminer plus tard.

3. Invitation d'autres participants : FIHEP, UHP. Nous les contacterons après notre entrevue avec le Dr CLERY-MELIN et après notre rencontre avec le Dr LARUE-CHARLUS, pour leur proposer de participer à la réunion et d'y faire une intervention s'ils le souhaitent.

4. Un argument de la journée va être rédigé avant fin janvier 1995.

5. Rencontre avec le Dr LARUE-CHARLUS.

6. Inviter tous les psychiatres à cette journée et non pas seulement les syndiqués S.N.P.P. et SPF.

7. Prévoir un financement.

Compte- rendu rédigé par le Dr Pierre STAEL